

BUT

Notre prix des droits de la personne reconnaît le travail exceptionnel et exemplaire dans la promotion des droits de la personne.

CRITÈRES

1. Les candidats doivent être des membres actuels ou d'anciens membres du SEN appartenant à l'un de nos groupes désignés qui revendiquent l'égalité, des femmes ou des alliés.
2. Les mises en candidature peuvent être effectuées par l'Exécutif d'une section locale, l'Exécutif national ou le Comité des droits de la personne.
3. Les mises en candidature doivent être soumises au moyen du formulaire de demande ci-joint et présentées au SEN au plus tard le 30 juin.
4. Toutes les mises en candidature au prix des droits de la personne doivent être examinées par le Comité des droits de la personne, qui fera parvenir ses recommandations à l'Exécutif national.
5. Personne ne peut recevoir plus d'un prix.

PROCESSUS

1. Toutes les décisions relatives à la remise du prix des droits de la personne sont prises à la suite d'un vote à scrutin secret de l'Exécutif national, à la majorité des deux tiers, avant la Conférence sur les droits de la personne.
2. Après la remise du prix, une photo et un bref résumé seront publiés sur notre site Web et fournis à l'Alliance de la fonction publique du Canada pour publication.

PRIX

Le prix est un certificat convenablement encadré.

PRÉSENTATION

Les prix sont remis par la présidente nationale ou le président national (ou par sa représentante désignée ou son représentant désigné) tous les trois ans, à l'occasion de la Conférence sur les droits de la personne.